

**Protocole de l'Accueil de Loisirs Planet' copains  
Application en février 2021**

**OBJECTIF**

L'objectif de ce protocole est de préparer l'accueil des enfants à l'Accueil de Loisirs extrascolaire (vacances) et périscolaire (mercredis) en tenant compte du protocole sanitaire national édité le 12 février 2021.

**Ce que l'on sait**

Protocole du ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des sports communiqué le 12 février 2021 à destination des accueils collectifs de mineurs.

Les principales modifications du protocole du 12 février sont les suivantes :

- La distanciation de 2 mètres entre chaque groupe
- Le port obligatoire du masque « grand public » de catégorie 1 pour les adultes et les enfants à partir de 6 ans
- Renforcement de l'aération des locaux

L'Accueil de loisirs fonctionne par groupes

- **La limitation du brassage de groupe est requise**
- La circulation des enfants dans l'établissement doit être limitée, organisée et encadrée

Pour les maternels :

- Pas de distanciation physique entre enfant d'un même groupe en intérieur et en extérieur
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe est permise à l'intérieur des locaux lorsqu'une désinfection quotidienne est assurée ou que les objets sont isolés 24h avant réutilisation.
- La restauration scolaire peut être organisée dans le lieu habituel sans brassage de groupe

Pour le groupe des 6 ans et plus :

- **Port obligatoire du masque « grand public » de catégorie 1 en intérieur et en extérieur sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité notamment la prise de repas.**
- Le principe à appliquer est la distanciation physique d'au moins 2 mètres lorsqu'elle est matériellement possible et lorsque le port du masque n'est pas permanent, dans les espaces clos, entre les adultes et les enfants ainsi qu'entre les enfants quand ils sont côte à côte ou face à face.
- La distanciation ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.
- Si cette distanciation physique n'est pas possible alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les enfants.
- En extérieur, la distanciation physique ne s'applique pas entre enfant d'un même groupe

- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou groupe classes est permise à l'intérieur des locaux lorsqu'une désinfection quotidienne est assurée ou que les objets sont isolés 24h avant réutilisation.
- La restauration scolaire peut être organisée dans le lieu habituel sans brassage de groupe et à distance de 2 mètres entre chaque groupe

## Personnes concernées par ce protocole

- Les enfants
- Leurs familles ou accompagnants
- Les agents de l'Accueil de Loisirs

## Organisation et déroulement

→ **Horaires d'ouverture de l'AL : 7h30-18h30**

→ **Nombre d'enfants accueillis dans la structure :**

3/6 ans : maximum 24 enfants

6/17 ans : maximum 42 enfants

→ **Organisation du collectif enfants :**

- **Extrascolaire (vacances)** : les enfants accueillis sont répartis en 3 groupes : les 3/6 ans et les 6/10 et Ado (collège). Chaque groupe est accueilli dans des lieux différents, avec des accès différenciés.
- **Périscolaire (mercredi)** : les enfants accueillis sont répartis en 2 groupes : les 3/6 ans et les 6/13 ans. Chaque groupe est accueilli dans des lieux différents, avec des accès différenciés.

→ **Nombre d'animateurs :**

- **Extrascolaire (vacances)** : taux d'encadrement : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
- **Périscolaire (mercredi)** : taux d'encadrement de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

→ **Le rôle des familles :**

Les parents se doivent de surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant, ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant l'arrivée à l'accueil de loisirs. En cas de fièvre (38°C ou plus) ou d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'enfant ou un des membres de son foyer, l'enfant ne pourra pas être accueilli au sein de la structure.

Les enfants ayant été testés positivement au SARSCov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme cas contact à risque, ne peuvent pas prendre part à l'accueil de loisirs.

Les familles se doivent de déclarer auprès de l'Accueil de Loisirs la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'enfant qui est concerné.

→ **Organisation présence animateurs :**

**Extrascolaire (vacances) :**

	<b>7h30 – 16h30</b>	<b>8h – 18h</b>	<b>9h-18h30</b>	<b>9h30 - 18h30</b>
<b>3/6 ans</b> (3 animatrices) + Sophie	1 animatrice	1 animatrice	1 animatrice	1 animatrice
<b>6/10 ans</b> (3 animateurs) + Maïc	1 animatrice	1 animatrice	1 animatrice	1 animatrice
<b>Groupe Ado</b>	1 animatrice 8h-18h			

**Périscolaire (mercredi) :**

	<b>7h30 – 16h30</b>	<b>8h – 18h</b>	<b>9h-18h</b>	<b>9h30 - 18h30</b>
<b>3/6 ans</b> 3 animatrices + Sophie ou Maïc	1 animatrice	1 animatrice	1 animatrice	1 animatrice
<b>6/13 ans</b> 3 animateurs + Sophie ou Maïc	1 animatrice	1 animatrice	1 animatrice	1 animatrice

→ **Déroulement :**

**Groupe des 3/6 ans :**

**Accueil des enfants de 7h30 à 10h :**

Dès 7h30 l'accueil des enfants se fait par un agent au niveau de la porte d'entrée. Les enfants déposent leurs vêtements aux porte-manteaux situés dans le hall d'accueil.

**Tous les enfants**, une fois leurs affaires déposées, **doivent** aller se laver les mains aux lavabos situés à gauche en entrant dans la grande salle.

Après s'être lavé les mains les enfants peuvent rejoindre les différents espaces dans la salle ou à l'extérieur, pour le temps d'accueil.

A 10h quand tous les enfants sont arrivés, ils sont répartis en petits groupes pour les activités.

**Temps de sieste :**

Les plus petits ont la possibilité de faire la sieste, ils sont répartis dans 2 salles de sieste

**Les familles devront prévoir le nécessaire pour la sieste : drap, doudou, tétine, couverture, petit oreiller...**

**Espaces utilisés pour les temps d'accueil et les activités :**

- Salle d'activité
- Salle de sieste
- Salle de motricité
- Espaces extérieurs pour les activités : cour, jardin

**Groupe des 6/10 ans :**

**Accueil des enfants de 7h30 à 10h :**

A 7h30 les enfants sont accueillis uniquement par la porte donnant côté cour, celle face au skatepark.

**Tous les enfants**, doivent **en priorité** passer par les sanitaires et se laver les mains. Ensuite, ils vont déposer leurs affaires aux porte-manteaux dans le couloir et seulement après ils peuvent rentrer dans la salle d'activités où ils sont accueillis par un autre animateur, puis ils rejoignent les différents espaces dans la salle ou à l'extérieur, pour le temps d'accueil.

A 10h quand tous les enfants sont arrivés, ils sont répartis en petits groupes pour les activités.

**Espaces utilisés :**

- Salles d'activités au rez-de-chaussée
- Salle jaune
- Espaces extérieurs : cour, jardin, camping

**Pour les 2 groupes :**

Arrivée des enfants :

- L'animateur qui accueille les enfants veille à filtrer les arrivées afin d'éviter tout « embouteillage ».
- Si des enfants jouent à l'extérieur, l'animateur devra accueillir l'enfant au portail et non à la porte d'entrée.
- Le pointage est réalisé sur la tablette par l'animateur qui gère l'accueil des parents.

#### Départ des enfants :

- Un animateur à la porte, accueille le parent et va chercher l'enfant dans la salle d'activité.
- Si des enfants jouent à l'extérieur, l'enfant sera récupéré par son parent au portail.
- Le pointage est réalisé sur la tablette par l'animateur qui gère l'accueil des parents.
- L'enfant doit se laver les mains avant de retrouver son parent

#### **Groupe Ado :**

Le jeunes sont accueillis de 8h à 17h50 à la salle Picaud et encadré par une animatrice.

De 7h30 à 8h et de 18h à 18h30 les arrivées et départs des jeunes se font à l'accueil de loisirs, les jeunes ne devront pas être « brassés » avec les enfants du groupe des 6/9 ans.

#### **→ Temps de repas :**

La restauration en liaison chaude, il convient de se référer au protocole mis en place par l'équipe de la restauration.

#### Trajet pour la cantine :

Les trajets se font par groupe et les départs sont échelonnés :

- 3/6 ans départ à 11h50
- 6/9 ans départ à 12h

#### **→ Organisation des activités :**

- Les activités doivent être organisées par petits groupes.
- **Utilisation du petit matériel et des jeux : au sein d'un même groupe le partage et l'échange de jeux et de matériel est permis si ce matériel est désinfecté le soir ou s'il reste inutilisé pendant 24h.**
- **Les jeux (puzzle, légo, kapla, jeux de société...), petit matériel (crayons, ciseaux, pincesaux...) sont répartis en 2 caisses : une caisse est utilisée les lundis, mercredis et vendredis, l'autre caisse est utilisée les mardis et jeudis.**
- **Le petit matériel utilisé lors de la journée et devant être réutilisé le lendemain sera désinfecté le soir après utilisation.**
- Les activités à l'extérieur de l'enceinte de l'AL sont autorisées : jardin, ancien camping, city-parc
- Les personnes intervenant ponctuellement sont admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrière.

#### **→ Les règles de distanciation au sein de l'Accueil de Loisirs :**

- **La distanciation physique est maintenue entre les enfants de groupes différents (3/6 at 6/10 ans et ado).**
- **Pour le groupe des 6/10 ans et aussi les ados : le principe est la distanciation physique d'au moins 2 mètres lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos entre les adultes et les enfants ainsi qu'entre les enfants quand ils sont côte à côte ou face à face. En intérieur, cette distanciation physique n'est**

pas possible dans les locaux. De ce fait, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance entre les enfants et sans brassage de groupes. En extérieur cette distanciation ne s'applique pas entre les enfants d'un même groupe.

→ **Le port du masque :**

- Le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire pour les encadrants, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- **Pour les enfants à partir de 6 ans le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs : il appartient aux représentants légaux des enfants de fournir les masques (2 par jour).**

→ **L'aération des locaux :**

- Celle-ci est la plus fréquente possible et doit durer au minimum 15 minutes. Les salles d'activités et tous les locaux occupés dans la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des enfants, entre les activités, lors des temps de pauses ou temps libres, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.
- **Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures.** Une aération permanente doit être envisagée si les conditions d'accueil le permettent.

→ **Points importants pour tous les groupes :**

- Les représentants légaux ne sont pas autorisés à rentrer dans l'Accueil de Loisirs. Par arrêté préfectoral, le port du masque est obligatoire aux abords, dans un rayon de 100 m des établissements d'Accueils Collectifs de Mineurs.
- Expliquer aux enfants les gestes barrière : chercher des outils pédagogiques adaptés à l'âge des enfants.
- **Les représentants légaux doivent fournir une gourde aux enfants**

## Procédure de gestion d'un cas suspect

Rappel : Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre

→ **En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un enfant :**

**Conduite à tenir :**

- Isolement immédiat de l'enfant avec un masque dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'enfant dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les mesures barrières
- Prévenir tout de suite la direction Maïc ou Sophie.
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes
- Poursuite stricte des mesures barrières

➔ **En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un agent :**

**Conduite à tenir :**

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes
- Poursuite stricte des mesures barrière

## L'application des gestes barrière

**Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de protection individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.**

**Il est important de rappeler qu'il est de la responsabilité des familles et des adultes de l'Accueil de Loisirs de sensibiliser les enfants à l'importance des gestes barrières et de veiller à leur application.**

**Le lavage de mains :**

Il doit être réalisé à minima :

- à l'arrivée à l'Accueil de Loisirs
- avant et après chaque repas
- avant et après chaque sortie à l'extérieur
- après être allé aux toilettes
- après s'être mouché, avoir toussé, éternué
- avant et après la sieste
- le soir avant de quitter l'Accueil de Loisirs

**Hygiène respiratoire**

- Se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez
- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux
- Tousser et éternuer dans son coude
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage, dans une poubelle avec couvercle

**Hygiène des mains**

- Mettre du savon en quantité suffisante et/ou des solutions hydro alcooliques à disposition
- Séchage des mains avec serviettes à usage unique à mettre dans la poubelle par l'enfant

**Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes :**

- Le matin avant tout contact avec les enfants
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué

**Hygiène des locaux et du matériel (se référer au protocole d'entretien des locaux de l'AL)**

- Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces avec les produits ménagers usuels. Une désinfection supplémentaire des zones de contact est prévue sur le temps du midi (de 12h à 13h30)
- Nettoyer et désinfecter tous les jours le matériel utilisé et objets touchés : matériel pédagogique, jouets, jeux, poignées, interrupteurs, tables, porte manteaux, dossiers de chaises, portes des toilettes, lits...
- Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon
- Aérer régulièrement les locaux
- Aérer les locaux régulièrement en l'absence d'occupant et portes fermées
- Veiller au bon fonctionnement de la ventilation, nettoyer les bouches d'aération si elles sont sales

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



**Se laver les mains  
très régulièrement**



**Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir**



**Utiliser des mouchoirs  
à usage unique**



**Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades**

Mairie de Nivillac - 3 rue Joseph Dano - 56130 NIVILLAC

Tél : 02 99 90 62 75 mail : [mairie@nivillac.fr](mailto:mairie@nivillac.fr)